



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Royan, le 24 octobre 2020

- Nombre de clubs présents : 16 sur 17 affiliés

- Nombre de personnes présentes ou représentées : 31 sur 34, dont 5 pouvoirs

Le quorum de la moitié des clubs (9 sur 17) et de la moitié des délégués (31 sur 34) étant réunis, le président déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

Deux membres du conseil d'administration sortant sont présents mais ne représentent pas leur club respectif, Jack Durvicq demande qu'ils aient le droit de vote sur les projets présentés ce jour, en tant que membres sortant du conseil d'administration. Après discussion cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Le GRAP a accueilli 7 nouveaux clubs en 2020, et pour que chacun se présente un tour de table est effectué.

Au moment de l'émargement des délégués, un bulletin de vote comprenant 18 questions a été remis à chacun.

## 1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE DU 17 novembre 2019 :

**Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée**

## 2- RAPPORT MORAL DU PRESIDENT (joint en annexe)

*Le rapport est lu par le président Jack Durvicq*

**Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée**

## 3- RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER (joint en annexe)

*Lu par le trésorier Guy Quesne*

Pour faciliter la gestion de la trésorerie, la cotisation doit être payée au plus tard **le 31 janvier 2021**. Il est demandé que les clubs organisateurs des concours fassent la demande le plus rapidement possible pour recevoir la dotation de 150 € maximum attribuée chaque année sur présentation des factures.

Les personnes présentes remercient Guy Quesne pour son travail et sa bonne gestion.

**Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée**

## 4- MOTION SUR LES PROJETS DE MODIFICATIONS :

Les différents sujets prévus à l'ordre du jour et faisant l'objet des 18 questions du bulletin de vote sont tour à tour abordés. Les textes définitifs des motions tels qu'adoptés par l'assemblée générale sont joints en annexe au compte rendu de cette AG.

### STATUTS

Le président précise que les statuts actuels ont besoin d'un remaniement en profondeur ce qui s'avère généralement long et difficile. En conséquence seuls deux articles ont été modifiés afin de faciliter le fonctionnement du GRAP dans l'année qui vient. Une commission travaillera éventuellement sur un remaniement en profondeur un peu plus tard.

Article 1- Désignation : suppression du département 87 qui ne fait pas partie de l'ancienne région Poitou-Charentes. Aucun club affilié au GRAP ne fait parti de ce département.

Article 7- Conseil d'administration : la modification proposée est avant tout la volonté de voir chaque club adhérent représenté par un délégué au sein du conseil d'administration pour participer pleinement à la vie du G.R.A.P. Le délégué est choisi par son association et est présent lors de l'AG. Les clubs qui ne présentent pas de membre à l'AG ne seront pas représentés pendant la durée

du mandat. En revanche, si l'association a bien un représentant normalement désigné, il lui sera possible, en cas de force majeure, de nommer une autre personne en cours d'année.

Une association qui s'affilie en cours d'année peut désigner un représentant au CA.

Par ailleurs, il sera ajouté à cet article 7 : « Toute association qui devient adhérente est de fait représentée au CA ».

## **CHARTRE**

Les modifications concernent les articles « Sélection des juges » et « Notation ».

Cette modification est proposée pour améliorer l'équité des notes finales. Lorsque le club organisateur choisira la formule avec 5 juges, la note la plus forte et la plus faible de chaque juge seront écartées. L'enregistrement des notes s'effectuera donc sur les 3 notes restantes.

## **LOGICIEL DE NOTATION**

Une discussion s'engage autour du logiciel de saisie des notes, l'idée d'un investissement dans un logiciel extérieur est abordée. Le CPCN De Niort a beaucoup investi en temps pour son élaboration sur un tableur, une première version a été utilisée en doublon avec celui utilisé par le CLUB SNCF de Saintes, il n'y a pas eu de problème, pour les concours de l'année 2021 c'est cette version qui sera utilisée.

## **REGLEMENTS DES CONCOURS :**

Les motions proposées sont acceptées sous réserve des modifications suivantes :

- « Concours papier » : à l'article 5, l'expression « Chaque club présentera » est remplacée par « pourra présenter ».
- Concours « Images projetées » : le liseré maxi de 6 pixels est laissé au libre choix de l'auteur que ce soit pour une IP ou un triptyque. Pour le triptyque, le panachage « noir et blanc » et « couleur » est autorisé ; le panachage des formats « portrait », « paysage », « carré » est autorisé.

## **COTISATION 2021 :**

La motion 9 propose une augmentation de 20 € des cotisations. L'ensemble de l'assemblée générale n'y est pas favorable. Pour l'année 2021 la cotisation reste à 50 € par club. L'évolution vers un montant ou une forme différente de cotisation sera étudiée en fonction des résultats des votes des motions.

Pour les autres motions une lecture est effectuée, suivie du vote. Les bulletins sont dépouillés et révèlent que la modification des statuts est adoptée par 29 voix pour et une abstention. La désignation du nouveau conseil d'administration peut donc s'effectuer en fonction des nouveaux statuts du GRAP, régulièrement adoptés en assemblée générale souveraine.

## **6 - RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le renouvellement du conseil d'administration s'effectue par nomination comme stipulé dans les nouveaux statuts, les clubs présents confirment leur représentant au CA. Pour les clubs non représentés à l'AG ou les clubs qui préfèrent obtenir l'avis de leurs adhérents, il est demandé de présenter rapidement une personne chargée de les représenter au CA.

La liste complète des membres du CA sera diffusée dès qu'elle sera complète.

## **7- PRESENTATION D'UN PROJET GLOBAL D'ACTIVITES 2021-2023.**

Jack Durvicq présente un projet global pour le GRAP (joint en annexe) avec des objectifs pour les années à venir. Ce projet porte sur :

- l'amélioration de la communication : création d'une page « facebook », d'un site internet, d'une plaquette de présentation pour les nouveaux clubs et les partenaires territoriaux (communes, départements, région..).
- organisation de concours, d'expositions, au-delà de ce que le GRAP organise actuellement.
- contribution à une formation photographique collective au sein du GRAP, au profit des adhérents nouveaux ou débutants.
- mise à disposition des compétences individuelles au service d'autres clubs, dans le cadre de journées d'échanges interclubs.
- engager une prospection vers d'autres clubs des 4 départements du Poitou-Charentes, afin de parvenir à une hiérarchie régionale du GRAP avec un président régional et des vice-présidents départementaux.

Le projet est présenté comme une base de travail destinée à être étudiée lors des prochains conseils d'administration. Dans le cadre d'un vote informel, ce projet est adopté sans réserve.

## **8- CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021**

## **ORGANISATION DES CONCOURS**

- **Rencontre diaporama** : cette rencontre n'a pu avoir lieu en 2020. Le Club photo de Stélia garde les montages reçus en 2020 et organisera la rencontre 2021 en ajoutant les montages qui seront reçus pour cette nouvelle année.

- **Concours « Images projetées » et « Concours papier »** : aucun club ne se propose pour le moment en vue d'organiser le concours « I.P. ».

Le club de Royan n'est pas hostile à organiser le concours papier 2021 comme il l'a fait avec succès en 2020. Les dates de ce concours seront précisées ultérieurement. Il est important que des clubs se fassent connaître pour la diffusion d'un calendrier.

Nous nous trouvons toujours face aux mêmes difficultés : difficulté de réserver une salle assez grande pour accueillir l'exposition, d'autant que les salles deviennent souvent payantes ; difficulté d'organisation pour les clubs à faible adhérents. Il est précisé que deux clubs géographiquement proches peuvent prendre en charge ensemble l'organisation d'un concours.

- **Exposition GRAP** : le président propose, si l'AG le décide de refaire une demande auprès de la commune de La Tremblade pour l'exposition des 40 ans du GRAP, du 13 au 16 mai 2021. En cas d'impossibilité, une demande sera adressée à la commune de Bourcefranc. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu pendant cette exposition.

## **9- VOTE POUR LE CHOIX DU NOUVEAU LOGO DU GRAP**

Les cinq logos arrivés en tête lors du vote effectué le jour du conseil d'administration (20 octobre 2020) sont présentés pour un vote définitif. C'est le logo présenté en entête de ce compte-rendu qui a été choisi.

Le président remercie vivement tous les participants

**Fin de séance à 12 h 30.**

**VERSION PROVISOIRE SOUMISE A RELECTURE**